



PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES
PRÉFET DU RHÔNE

Direction Départementale des
Territoires du Rhône

Lyon, le **09 MARS 2016**

Affaire suivie par : Nadège WOLF
Service Territorial Sud
Tél. : 04 78 44 98 03
Télécopie : 04 78 44 01 36
Courriel : ddt-sts@rhone.gouv.fr

Le Préfet de la région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
à
Monsieur le maire de Bessenay

OBJET : Avis de la CDPENAF sur la modification du PLU de la commune de Bessenay

REFER :

Conformément à l'article L.123-1-5 II 6° du code de l'urbanisme, vous avez transmis pour avis à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, le projet de modification du plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 17 janvier 2012 pour la création d'un secteur de taille et de capacité limitées (STECAL) concernant la commune de Bessenay.

Suite à la loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF), la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a remplacé la commission de consommation des espaces naturels et agricoles (CDCEA), elle-même créée par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010.

À ce titre, la CDPENAF du Rhône s'est réunie le 11 janvier 2016 pour analyser le projet de sous-secteur NL3 pour la création du City stade dans la continuité du bourg de la commune. Ce projet concerne une surface de 6115 m² situé en zone naturelle à proximité de l'école communale et de l'institut médico-éducatif. Cette zone n'a aucune vocation agricole, le terrain en pente étant difficilement exploitable. Par ailleurs, l'aménagement projeté préserve une continuité naturelle au Nord du tènement concerné. J'attire votre attention sur l'importance environnementale et écologique d'un tel espace naturel. La commune devra être attentive à la conservation de la perméabilité pour la continuité écologique.

L'inscription de ce sous-secteur a fait l'objet d'un **avis favorable** de la part de la commission.

Je vous demande de verser cet avis au dossier d'enquête publique.

Le Préfet,

Pour le préfet,
Le secrétaire général adjoint de la préfecture
président de la CDPENAF

Denis BRUEL